

Cahier des charges

Finales des Coupes de Côte d'or Jeunes 2026 (G&F)

SAMEDI 30 MAI 2026 ou SAMEDI 6 JUIN 2026 (à confirmer)

Article 1 - Objet

Le présent cahier des charges définit les besoins en termes d'installations pour les finales de Côte d'Or organisées par le District de Côte d'Or. Les installations nécessaires comprendront :

- Un terrain à 11 permettant de disputer **2 matchs** dans la journée.
- Un terrain à 8 permettant de disputer **2 matchs** dans la journée.
- Une tribune de 200 places minimum **sonorisée.**
- **4 vestiaires** et douches aux normes.
- Deux vestiaires à destination des arbitres.

Article 2 - Durée

La mise à disposition est consentie pour la période du samedi 30 Mai 2026 de 9h00 à 21h30

La durée peut être prolongée avec l'accord préalable du club et de son responsable.

Horaires des matchs à définir ultérieurement.

Article 3 – Personnel participant à cette journée

Le District de Côte d'Or assurera l'arbitrage, la mise à disposition des délégués officiels sur l'ensemble des matchs et plus généralement toute la partie sportive de l'évènement.

Le District de Côte d'Or demande aux clubs accueillants d'avoir un référent vestiaire pour accueillir les équipes et s'assurer que les vestiaires sont bien rendu propre entre chaque match. Le club accueillant doit également s'occuper de la gestion de la partie « sécurité » tout au long de la journée.

Article 4 – Modalités financières

Aucune contrepartie financière ne sera exigée car la mise à disposition se fait à titre gracieux, dans les limites prévues par une convention club/District.

Le club recevant assurera la buvette et la restauration pendant cette journée, l'ensemble des recettes réalisées pendant cette journée seront au seul bénéfice du club accueillant.

Le club accueillant s'engage à titre gracieux à fournir :

- 1 sandwich, 1 frite, 1 boisson aux membres des commissions sportive, et commission des arbitres, dument désignés par le District.
- Boissons d'avant match (eau) et collation d'après match (pain, charcuterie, fromage) aux équipes.

Cahier des charges

Phase Départementale - Festival U13 PITCH

Samedi 28 Mars 2026

Article 1 - Objet

Le présent cahier des charges définit les besoins en termes d'installations pour la phase départementale du Festival U13 Pitch organisée par le District de Côte d'Or. Les installations nécessaires comprendront :

- Six terrains U13 permettant de disputer les différents matchs et défis dans la journée.
- Une tribune de 200 places minimum **sonorisée.**
- **4 vestiaires** et douches aux normes.
- Deux vestiaires à destination des arbitres.
- Une pièce faisant office de Secrétariat.

Article 2 - Durée

La mise à disposition est consentie pour la période du samedi 28 Mars de 7h00 à 18h00
Horaires précis à définir ultérieurement.

Article 3 – Personnel participant à cette journée

Le District de Côte d'Or assurera l'arbitrage, les rotations, les défis plus généralement toute la partie sportive de l'évènement.

Le District de Côte d'Or demande aux clubs accueillants d'avoir un référent vestiaire pour accueillir les équipes et les orienter. Le club accueillant doit également s'occuper de la gestion de la partie « sécurité » tout au long de la journée.

Article 4 – Modalités financières

Aucune contrepartie financière ne sera exigée car la mise à disposition se fait à titre gracieux, dans les limites prévues par une convention club/District.

Le club recevant assurera la buvette et la restauration pendant cette journée, l'ensemble des recettes réalisées pendant cette journée seront au seul bénéfice du club accueillant.

Cahier des charges

Journée Nationale des Débutants 2025

Samedi 23 Mai 2026

Article 1 - Objet

Le présent cahier des charges définit les besoins en termes d'installations pour la Journée Nationale des débutants organisées par le District de Côte d'Or. Les installations nécessaires comprendront :

- Deux terrains à 11 pour la pratique Festi'foot
- Un terrain à 11 pour le Golf Foot
- Une plaine ou un terrain à 8 ou un terrain à 11 pour le foot en famille

Article 2 - Durée

La mise à disposition est consentie pour la période du Samedi 23 Mai 2026 de 8h00 à 18h00
Horaires précis à définir ultérieurement.

Article 3 – Personnel participant à cette journée

Le District de Côte d'Or assurera les rotations, l'organisation, et plus généralement toute la partie sportive de l'évènement.

Le club accueillant doit également s'occuper de la gestion de la partie « sécurité » tout au long de la journée.

Article 4 – Modalités financières

Aucune contrepartie financière ne sera exigée car la mise à disposition se fait à titre gracieux, dans les limites prévues par une convention club/District.

Le club recevant assurera la buvette et la restauration pendant cette journée, l'ensemble des recettes réalisées pendant cette journée seront au seul bénéfice du club accueillant.